

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq février à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 21 février, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Gahitan FAUST, Hervé GONNON, Aline MONTILLA, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET.

Excusé(s) : Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Yamina MAHOUCHE, Marianne TARDY.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Hervé GONNON est désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 30 janvier 2025

Le procès-verbal de séance du 30 janvier 2025 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 30 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et point sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : meuble bibliothèque, travaux plomberie cimetière, travaux nacelle montage et démontage illuminations, réparation balayeuse, fournitures scolaires, granulés chauffage, abonnement 2025 RGPD, adhésion 2025 AMR26.

Monsieur le Maire rend également compte des déclarations d'intention d'aliéner et des avis SAFER sur bâtis reçus en mairie depuis la dernière séance. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

3. Approbation du compte de gestion du comptable public et du compte administratif 2024

Après la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du compte administratif 2024, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence de séance à Monsieur Patrice

REBOULLET, Premier Adjoint, lequel soumet à délibération du conseil municipal les comptes 2024 dressés par l'ordonnateur.

Il rappelle un total de 529 744.25 € en dépenses de fonctionnement et de 647 491.12 € en recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 125 781.57 € et, en investissement, un total de dépenses de 204 628.58 € et de 118 388.86 € en recettes avec un déficit reporté de 42 372.85 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2024, lequel a été rapproché du compte de gestion du receveur préalablement approuvé.

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et préside de nouveau la séance.

4. Affectation des résultats 2024

Compte tenu des résultats présentés par le compte administratif 2024 du budget principal, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'affecter ceux-ci sur l'exercice 2025.

Pour le budget principal, le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2024 est excédentaire de 243 528.44 €. Il convient d'affecter ce résultat de manière obligatoire au financement des charges d'investissement pour un montant de 215 481.55 € à l'article 1068 et le solde de 28 046.89 € sur la section de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ces affectations des résultats 2024 sur l'exercice 2025.

5. Vote des taux d'imposition 2025 (sans augmentation)

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2025. Il rappelle les taux 2024 et les efforts antérieurs effectués par la commune pour améliorer son effort fiscal en comparaison des communes de sa strate. Moras reste en dessous des taux moyens de ses semblables. La suppression complète de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la redevance audiovisuelle est par ailleurs intervenue en 2023.

Monsieur le Maire rappelle encore l'impact sur le budget communal de la forte inflation subie en 2022 et 2023, la hausse des coûts de l'énergie, l'application des décisions de l'Etat sur la masse salariale et la nécessité de garder une capacité d'autofinancement suffisante des futurs investissements. Monsieur le Maire expose également la revalorisation forfaitaire des bases de 1.7 %.

Cependant, une proposition de ne pas augmenter les taux de fiscalité communale est présentée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition 2025 comme suit (identiques à ceux de 2024) :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,61 %

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 69,79 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants : 10,77 %

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Vote du budget primitif 2025

Avant d'entamer la présentation du projet du budget, Monsieur le Maire propose la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du projet de budget 2025.

Il expose ensuite le contenu du projet de budget primitif 2025 soumis à l'assemblée.

Le budget principal est présenté par chapitre, puis détaillé par article, sous la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Sont notamment précisées les évolutions des principales charges et recettes de fonctionnement, les subventions mobilisées ainsi que le contenu du programme d'investissement pour l'année à venir.

Le Conseil municipal poursuit la modernisation de la commune avec les chantiers suivants :

- Travaux en **cœur de village** (boulangerie communale / espace public / logements) en face de la mairie
- **Aménagements paysagers** et **cheminements piétons** entre la nouvelle résidence Le Haut de Ramus (chemin du Bellevue) et le salon de coiffure (Place du 19 mars 1962)

- **Remplacement d'arbres** au parc municipal et à l'ancienne gendarmerie
- Réalisation d'un **pumptrack** (circuit à bosses pour vélos, rollers, trottinettes)
- Renouvellement du parc d'**éclairage public en LEDS**
- **Nettoyage du monument aux morts** et mise en valeur de ses abords
- Nouvelles **chaudières** bois (école / salle des fêtes)
- Réfection d'une **salle de réunion à l'école**
- Travaux de **voirie** (chemin de la gendarmerie notamment)
- Mise aux normes de **tableaux électriques**
- Travaux à la **gendarmerie**
- Reprise de concessions abandonnées et d'espaces publics au **cimetière**
- Poursuite de « l'opération façades » (dernière année)

Le projet du budget principal s'équilibre ainsi à 645 414.31 € en section de fonctionnement et à 1 268 088.55 € en section d'investissement.

Ce budget présenté par nature est voté par chapitre, en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après examen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2025.

7. Répartition des subventions aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de préciser la répartition des crédits alloués aux associations locales pour l'année 2025. Ceux-ci sont prévus au budget primitif à l'article 65748.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve la répartition qui suit.

Mesdames et Messieurs ANTHONIOZ, FAUST, REBOULLET, BRUYAT, FERLAY, COLOMBO, par ailleurs membres à titre personnel d'au moins une des associations concernées se déportent et ne prennent part ni au débat, ni au vote en quittant la séance. Le quorum s'établit alors déduction faite du déport des élus intéressés.

Monsieur le Maire étant membre d'une association concernée, la présidence pour cette délibération est confiée à la conseillère restante la plus âgée, à savoir Madame MONTILLA.

Associations	Montants accordés 2025
A.C.C.A.	100 €
L'Age d'Or	100 €
Amicale Boules Morassienne	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers Rhône Valloire	100 €
Amicale des parents JSP	100 €
ANACR comité nord Drôme	100 €
Anciens Combattants – FNACA Lens Moras	100 €
Les Arbos de Moras et de la Valloire	100 €
Association des Parents d'élèves l'Ecolline	100 €
Bibliothèque communale "mille-feuille"	2 000 €
Comité des fêtes	100 €
Club Informatique et Multimédia	100 €
Moras en Valeur	100 €
Moras, son église	100 €
Prévention routière	100 €
Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme	100 €
La Truite de Veuze et d'Oron	100 €
Subventions Projets scolaires 2025	2 500 €
Réserve (affectable en cours d'exercice par délibération)	1 500 €

8. Demande de fonds de concours à la communauté de communes pour la plantation d'arbres

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du plan de Végétalisation de Porte de DrômArdèche, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche propose une aide financière forfaitaire dédiée aux projets de plantations.

Les projets éligibles sont tous les travaux de nouvelles plantations d'un montant minimum de 5 000 € HT qui respectent la charte définie.

Les dépenses éligibles sont celles liées à la fourniture des végétaux ainsi que les prestations associées réalisées par des entreprises.

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite planter de nouveaux arbres au parc municipal, près des jeux de boules de l'aire sportive, ainsi que près de l'ancienne gendarmerie dans le village.

Le chiffrage pour les frais d'acquisition et de préparation du sol, plantation, tuteurage, protection... s'élève à 20 882,60 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite une subvention dans le cadre du plan de végétalisation – forfait « plantons des arbres » auprès de la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

9. Demande de fonds de concours à la communauté de communes Porte de DrômArdèche, de subventions Fonds vert auprès de l'Etat et à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le passage en LED de l'éclairage public communal

Monsieur le Maire rappelle que, depuis des nombreuses années, la commune de Moras-en-Valloire œuvre pour les économies d'énergies sur ses réseaux et bâtis publics.

Elle a progressivement réalisé d'importants travaux de rénovation et d'isolation dans ses bâtiments publics, installé des éclairages intérieurs LED.

Elle a également effectué un travail conséquent pour sortir ses équipements des énergies fossiles de chauffage (chaufferie bois à l'ancienne gendarmerie avec DAH, à l'école maternelle et la bibliothèque, pompe à chaleur à la mairie, l'agence postale et restaurant scolaire, chaufferie bois en cours d'installation pour la salle des fêtes et ancienne perception).

La commune souhaite désormais aller plus loin que les horloges astronomiques sur son parc d'éclairage public. En effet, si les interruptions de 23h à 6h ont généré des économies les premières années, la hausse du coût de l'électricité a, pour une large part, absorbé au fil du temps ces économies initiales.

L'installation de LED pour éclairer l'intérieur des bâtiments publics a été une première source d'économies. La commune souhaite faire de même sur l'intégralité de son parc d'éclairage public.

Celui-ci se compose de 155 points lumineux au total.

Ces travaux de passage en LED n'impliqueraient pas le changement complet des candélabres, seulement des têtes d'éclairage et rétrofit sur lanternes existantes, avec mise aux normes des coffrets.

Ils permettraient également à la collectivité de réviser ses contrats d'abonnement avec son fournisseur d'électricité compte-tenu des réductions de puissances et de consommations.

Des demandes de subventions et une consultation d'entreprises spécialisées sont en cours pour ces travaux souhaités dès cette année 2025.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 87 148,75 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, le Fonds vert auprès de l'Etat et une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le remplacement du parc d'éclairage public communal en LED.

10. Point sur l'agenda, manifestations communales, dossiers en cours et questions diverses

Retour sur évènements :

Cérémonie vœux Monsieur le Préfet, porte ouverte à l'école (une 2^e aura lieu au mois de mai), commission Habitat Porte de DrômArdèche, réunion avec agenceur locaux boulangerie, café millefeuille, matinée boudins pompiers, réunion CCID, conseil d'école, forum de l'emploi, carnaval de

l'école, rencontre pour future exposition « mosaïques », réunion Fonds de concours Porte de DrômArdèche.

Quelques dates à venir :

- Soirée pyjama bibliothèque le 26 février.
- Réunion bilan forum associations le 27 février à Manthes.
- Challenge bouliste le 1^{er} et 2 mars.
- Comité syndical SIEPVG le 5 mars à Châteauneuf de Galaure.
- Réunion vote budget CCAS le 6 mars.
- Assemblée générale Moras en Valeur le 8 mars.
- Expo Maisons paysannes de France du 8 au 16 mars.
- Conférence maires CCPDA le 13 mars.
- Assemblée générale Valloire Loisirs le 14 mars à Epinouze.
- Assemblée générale Moras son église le 14 mars.
- Réunion CMJ le 15 mars.
- Nettoyage colline Madone le 15 mars.
- Réunion équipe bibliothèque le 17 mars.
- Cérémonie commémoration le 19 mars.
- Conseil communautaire le 25 mars à Beausemblant.
- Réunion CMJ le 12 avril.
- Brocante du Comité des fêtes le 13 avril.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Mardi 8 avril 2025 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.